



Envoyé en préfecture le 11/07/2018
Reçu en préfecture le 11/07/2018
Affiché le 
ID : 045-200005932-20180710-2018_5_87-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 juillet 2018

2018-5-87

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-huit, le 10 juillet 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 4 juillet 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

Jouv-le-Potier :

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme
Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Véronique DALLEAU à Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MENARD à Christophe
BONNET, Nicole BOILEAU à Stéphane CHOUMIN, Stéphanie HARS à Dominique THÉNAULT, Eric LEMBO à
Marie-Annick VATZ, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY

Absents excusés : Gilles BILLIOT, Pascal HERRERO, Bertrand DAUDIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,
MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 18 h 00.

Objet : Avenant n°2 au CRST Sologne Val Sud

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 4 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 21 décembre 2017 modifiant le cadre d'intervention de la
politique de Contrat régionaux de solidarité territoriale, et prévoyant la signature d'avenants aux contrats déjà
signés pour intégration des nouvelles modalités,

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 22 avril 2016 approuvant le programme d'actions du Pays
Sologne Val Sud,

Vu le contrat (CRST) signé le 10 juin 2016 et son avenant n°1 signé le 13 décembre 2016,

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/07/2018

Qualité : CC PORTES DE

SOLOGNE-PDT

Vu le projet d'avenant n°2 au CRST prenant en compte le nouveau cadre d'intervention régional, en annexe,
Considérant que le Pays Sologne Val Sud doit signer un avenant n°2 au CRST pour l'adapter au nouveau cadre
d'intervention de la politique des Contrats régionaux de solidarité territoriale,

Considérant par ailleurs que le Pays Sologne Val Sud sera dissout au 31 décembre 2018, la Communauté de commune des Portes de Sologne se substituera au Pays comme

Envoyé en préfecture le 11/07/2018
Reçu en préfecture le 11/07/2018
Affiché le 
ID : 045-200005932-20180710-2018_5_87-DE

Considérant que le projet d'avenant prévoit :

- le maintien de la somme d'origine du contrat, soit 5 852 500 € (à déduire le réalisé), pour notre seul territoire à compter du 1^{er} janvier 2019,
- la mise en œuvre du contrat jusqu'au 30 juin 2020 pour permettre à notre CC de finaliser un rapprochement territorial,
- une modification de la répartition des crédits par axe, pour être au plus proche des besoins de notre territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°2 au contrat régional de solidarité territoriale (CRST), et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE